

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud**  
**SÉANCE du 19 septembre 2014**

---

**Délibération n° 89-2014**

Le Conseil d'administration abroge le règlement de protection des non-fumeurs datant du 19 septembre 2003. Il adopte à l'unanimité un nouveau règlement étendant l'interdiction de fumer dans tous les locaux de l'UBS à l'usage de la cigarette électronique.

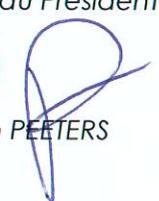
Membres en exercice : 24 membres

Votes : 17

Pour :	17
Contre :	0
Abstention(s) :	0

**Délibération adoptée.**

Visa du Président  
Le Président,  
Jean  
PEETERS  
★ Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition de délibération  
règlement adopté  
réglementation antérieure adoptée en CA du  
19 09 2003

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 septembre 2014

Document mis en ligne le : 24 septembre 2014